



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des adultes autistes

Question orale n° 652

Texte de la question

M. Stéphane Hablot appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la prise en charge des adultes autistes. Le 2 avril 2026 aura lieu la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Des milliers de familles souhaitent rappeler que derrière les campagnes et les « causes nationales », il y a de graves défaillances. La prise en charge des adultes autistes dans le pays demeure souvent sans réponse. Dès la petite enfance, les parents sont confrontés à un véritable parcours du combattant (accéder à un diagnostic, trouver des soins adaptés, obtenir une place dans un institut médico-éducatif (IME), etc.). Et bien d'autres démarches relèvent du calvaire. Le passage à l'âge adulte est encore plus brutal. Il marque l'entrée dans une longue traversée du désert. Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les foyers d'accueil médicalisés (FAM), qui accueillent les adultes autistes dépendants, sont saturés. Et cela sur l'ensemble du territoire. La pénurie décourage même les professionnels médico-sociaux. Une mère a ainsi pu rapporter à M. le député les propos d'un responsable d'établissement se désolant qu'aujourd'hui ces derniers en sont à attendre des décès pour que des places se libèrent. Une telle situation d'engorgement ne peut qu'indigner profondément. Il n'est pas acceptable de stagner plus de 5 ans sur des listes d'attente à la centième position. Beaucoup trop de familles demeurent sans solution des années durant. Elles n'ont aucune visibilité et sont déboussolées. Cette situation est alimentée par un véritable cercle vicieux. Lorsqu'ils ont « la chance » d'avoir une place, les jeunes adultes autistes sont maintenus dans des structures dédiées aux mineurs. Certes l'amendement Creton partait d'une bonne intention : prolonger le séjour en IME pour atténuer la brutalité du passage à la majorité. Hélas, l'après n'a pas été pensé et cette mesure provisoire est devenue un palliatif permanent. Et surtout inefficace face à la pénurie. C'est l'ensemble du parcours médico-social autour du handicap qui est saturé. Bien trop peu de nouvelles places pour les adultes. Bien trop peu de nouvelles admissions pour les enfants, tous handicaps confondus. Des enfants de six ans partagent les mêmes unités de vie que de jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement Creton. Cette situation est anormale. Les infrastructures type IME, leur pédagogie et leurs professionnels sont adaptés aux enfants. Qu'advient-il des adultes autistes en France quand il n'y a « pas de place » ? Tout le monde le sait. Ce sont les familles - souvent des mères isolées - qui assument seules l'accompagnement quotidien. Et à quel prix ? Cette responsabilité écrasante entraîne quasi-systématiquement le renoncement à l'activité professionnelle, l'effondrement financier, la rupture de la cellule familiale, des problèmes de santé chez les aidants. De nombreux parents témoignent d'un épuisement profond face à l'absence de perspectives et à l'abandon institutionnel. Certains refusent de se résigner. Ils créent des lieux de vie à taille humaine, adaptés aux adultes autistes. Mais ces solutions peinent à se développer de façon structurelle, à la hauteur des besoins. De plus, elles ne peuvent - en aucun cas - se substituer à la prise en charge médicalisée des personnes fortement dépendantes. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle ne date pas d'aujourd'hui. La défaillance nationale est bien connue et documentée. La France a été condamnée à neuf reprises par le Conseil de l'Europe pour discrimination à l'égard des personnes autistes. C'est un échec public, c'est l'échec de la République. Ainsi, M. le député demande au Gouvernement de lui préciser le nombre d'adultes autistes aujourd'hui en attente d'une solution d'accueil médico-social en France, le nombre de places supplémentaires en MAS et en FAM que le Gouvernement prévoit de créer dans les prochaines années ; comment le Gouvernement entend assurer, immédiatement et dans la durée, la prise en charge des personnes autistes adultes qui ne sont pas ou plus en IME ; les moyens que le Gouvernement entend notamment consacrer au développement national des logements accompagnés et partagés sur tout le territoire national et au soutien à ce

type de projets portés par les familles et les associations ; enfin, comment le Gouvernement entend permettre aux enfants autistes d'accéder aux places en IME auxquelles ils devraient pouvoir prétendre. Face à l'explosion des naissances d'enfants autistes et derrière ces listes d'attente à rallonge, ce ne sont pas seulement des numéros de dossiers. Ce sont des vies brisées, des familles démunies. M. le député insiste sur l'exigence de dignité que la République ne peut ignorer. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Hablot](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 652

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)